



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

psychiatres

Question écrite n° 15741

Texte de la question

M. Maurice Giro attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'avenir des 6 000 psychiatres libéraux. Aujourd'hui, plusieurs facteurs sembleraient remettre en cause la pérennité de leur activité libérale : filière de formation insuffisante pour le renouvellement des générations, formation qui ferait fi du travail psychothérapeutique et dévalorisation de leurs actes (le tarif opposable est resté inchangé depuis 1995 et une revalorisation insignifiante est envisagée). Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Giro](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15741

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2648